

Avis adopté

Séance plénière du 25 juin 2024

Réussite à l'École, réussite de l'École

Entreprises

Le sujet évoqué ce jour est capital pour l'avenir des jeunes et déterminant pour le dynamisme de la France. De nombreuses auditions et experts ont fait ressortir enjeux, échecs et réussites :

- Réussite d'une démocratisation de l'éducation avec 80% des élèves obtenant le baccalauréat ;
- Échec persistant face aux décrocheurs ;
- Enjeu partagé d'un mieux faire Une école de la réussite pour tous interroge : les objectifs de cet avis peuvent être partagés et devraient l'être.

Certaines préconisations de cet avis font sens pour le groupe Entreprises : organisation d'un débat démocratique pour définir les finalités de l'école (préconisation 1), révision de la carte scolaire (préconisation 6), mise en place d'observatoires de la mixité sociale et scolaire et réussite scolaire (préconisation 5), augmentation de la rémunération des enseignants, recrutement et revalorisation des personnels non enseignants (préconisations 19 et 20), information sur l'existence des fonds sociaux (préconisation 8).

Cependant, pour apporter des solutions pertinentes au regard des défis qui se posent au système éducatif et ce dès le plus jeune âge, certains points apparaissent manquants : meilleure acquisition du socle des connaissances, orientation et prise en compte de l'évolution des métiers.

- Le socle des connaissances : Il est essentiel de remettre au premier plan les fondamentaux que sont l'orthographe, l'écriture, la lecture et le calcul. Pour prévenir les décrochages, il conviendrait de recourir à des pédagogies alternatives qui existent et ont fait leurs preuves ;
- L'orientation qui continue à poser problèmes ;
- La prise en compte de l'évolution des métiers et de leur revalorisation : une véritable formation par alternance doit être repensée avec tous les acteurs - entreprises, collectivités territoriales, enseignants, parents - afin de proposer aux jeunes des parcours qui les préparent vraiment à une intégration dans le monde professionnel.

Certaines préconisations de cet avis peuvent poser difficultés. Si les objectifs d'une meilleure formation, d'une meilleure mixité sont partagés, le groupe Entreprises émet des réserves sur la faisabilité des préconisations.

→ L'objectif de réduction de 30% des écarts d'indicateurs de position sociale entre les établissements est louable mais apparaît non étudié et inapplicable en l'état. (Préconisation 4) ;

→ Le financement de certaines mesures n'est pas assuré (préconisations 14 et 15) et pourrait être de nature à freiner certaines mesures prioritaires : formation et rémunération des enseignants et personnels accompagnants.

→ De même, il est essentiel de renforcer la formation des enseignants à la pédagogie car la transmission du savoir à l'élève est un élément clé de la réussite de celui-ci.

Mais les préconisations concernées (préconisations 12, 13) peuvent apparaître trop cloisonnées. Plus encore, l'enseignant doit être formé, de façon continue, à la maîtrise des outils numériques qui favorisent l'innovation pédagogique.

→ Par ailleurs, le groupe Entreprises s'interroge sur la pertinence de remplacer le Conseil Supérieur des Programmes pour définir le socle commun des connaissances. Il s'interroge surtout sur l'instance indépendante s'appuyant sur des expertises. Sans autre précision donnée.

En conclusion, le groupe Entreprises partage certaines préconisations mais aurait préféré une approche plus globale et plus précise de certaines préconisations.

Pour ces raisons, **le groupe Entreprises s'abstient.**